



CHARTRE DU SERVICE DE TABLETTE NUMÉRIQUE DE LA MÉDIATHÈQUE LA CANOPÉE



Un service de prêt et de consultation de tablettes numérique est proposé pour les usagers de la médiathèque.

La consultation sur place est ouverte à tous mais soumise au respect du règlement intérieur et de la charte Internet de la médiathèque.

Le service de prêt est réservé aux adhérents de la médiathèque, titulaires d'une carte adulte ayant une cotisation à jour et aucun document en retard. Il est soumis à la signature de cette charte et place la tablette sous la responsabilité de l'emprunteur jusqu'à son retour dans l'établissement ainsi qu'au respect des modalités de prêt ci-dessous :

- Un seul prêt de tablette par carte adulte est possible à la fois. Il dure pendant 21 jours et n'est pas renouvelable.
- Les tablettes sont disponibles sur réservation. Vous serez alors prévenu par mail ou par téléphone lorsqu'elle sera disponible au prêt. Vous aurez alors huit jours pour venir la récupérer, après quoi elle sera mise à la disposition de l'abonné suivant.
- Le prêt et le retour des tablettes s'effectuent en main propre, auprès des personnels de la médiathèque, en présence de l'emprunteur. Tout dépôt dans la boîte de retour ou boîte aux lettres est interdit, et l'emprunteur sera tenu responsable des dégradations occasionnées.
- Le retour n'est pas accepté tant que tous les éléments fournis ne sont pas rendus.
- Une vérification de l'état de la tablette sera effectuée au prêt et au retour par une bibliothécaire. Les éventuelles dégradations occasionnées par l'emprunteur seront facturées selon la grille tarifaire établie ci-dessous.
- Au retour, les tablettes seront remises dans leur état initial : Les fichiers, données et comptes d'utilisateurs seront détruits au moment du retour afin d'assurer la protection des données personnelles.

Etant donné la spécificité du matériel, aucun retard ne sera toléré. Trois jours avant la date de retour, vous serez alerté de son retour imminent.

En cas de retard :

- Au 1^{er} jour, vous serez alerté par téléphone par une bibliothécaire.
- Au 3^{ème} jour, la tablette sera verrouillée à distance par nos services.
- Au 6^{ème} jour, la tablette sera considérée comme perdue. Une facture de remboursement du matériel sera émise par nos services et engage l'emprunteur à la régler.

En cas de perte, de vol ou de détérioration, il est recommandé à l'utilisateur de se renseigner auprès de son assureur (assurance de responsabilité civile).

La perte et la détérioration, même partielle, du petit matériel (adaptateur secteur ; chargeur usb/micro-usb ; housse et écouteurs) peut faire l'objet d'un remplacement à neuf. Cependant, si elle concerne la tablette numérique elle-même, elle fera l'objet d'un remboursement selon la grille tarifaire établie.

Grille des tarifs applicables

| | |
|---|--|
| Retard, perte ou vol de la tablette numérique | 550,00€ |
| Dégradation mineure (Choc léger ; rayures sur le revêtement etc...) | Ipad : 90,00 € Tablette Samsung : 70, 00 € |
| Dégradation majeure (Ecran fissuré, problème d'allumage etc...) | Ipad : 110,00 ®€ Tablette Samsung : 60,00 € |
| Changement adaptateur secteur ; câbles et/ou écouteurs | 20,00€ |
| Housse et valisette de protection | 30,00€ |